

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 19 NOVEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E. (excusé), MM. HERRLE, WINLING, PREVOT, Mme GESANG,
MM. KOPF, représentés respectivement par MM. HELMER A., VOGEL,
Mme WINCKEL, M. FEIG, Mme GEMUND.
MM. WEISHAAR, STEINER, GOETZ, ZINCK, SIBLER, (excusés), M. KOPF.

DEL. N° 140/2001

OBJET : CREDIT RELAIS

Le Président informe le Conseil Communautaire que le versement des subventions du programme d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein s'étaleront sur la période de novembre 2001 à novembre 2002.

Les premiers acomptes n'ayant pu être versés en temps utile suite à la modification de convention intervenue en août 2001, il apparaît que la trésorerie sera insuffisante pour assurer le paiement des factures du chantier dans les deux à trois mois à venir.

Sachant qu'il conviendra de procéder au remboursement avant la fin de l'exercice, il sera nécessaire de procéder à un emprunt-relais pouvant être remboursé sur l'exercice à venir.

Compte tenu des échéances prévisionnelles de paiement de factures et de versements de subventions et d'une nécessaire marge de sécurité, le crédit relais doit être fixé à 7 000 000 F, soit 1 070 000 Euros.

Le Conseil Communautaire,

- *VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant le projet de réalisation et de financement du pôle des générations futures (Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein)*
- *CONSIDERANT le plan de financement de cette opération*
- *VU la délibération du 18 décembre 2000 par laquelle le Conseil Communautaire autorise notamment l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour un montant de 5 000 000 F pour le préfinancement des subventions à recevoir concernant les travaux d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein ;*

- ENTENDU l'exposé du Président

après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention, décide :

. de conclure un crédit relais de 1 070 000 Euros auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel de l'Est pour faire face aux besoins de préfinancement des subventions accordées pour le programme d'aménagement du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein dont les conditions sont les suivantes :

durée : 1 an

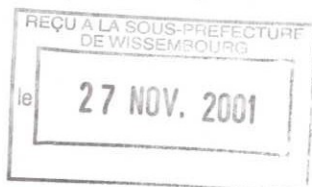
**taux : fixe d'un an à la valeur Euribor à un an
(actuellement 3,328 % + marge 0,30)**

. de s'engager, pendant toute la durée du crédit relais, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts ;

. autorise le Président à signer le contrat de prêt à intervenir et tous documents y afférents.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 21 novembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

